

Conditions de participation au jeu-concours du calendrier de l'Avent 2023



Les conditions de participation s'appliquent à la participation au jeu-concours « Calendrier de l'Avent Paulmann 2023 » (désigné par le terme « opération » ci-après).

1. Organisateur

L'opération est organisée par Paulmann Licht GmbH, Quezinger Feld 2, 31832 Springe-Völksen (communément appelé « Paulmann Licht »).

2. Durée de l'opération

L'opération a lieu entre le 1er décembre 2023 et le 24 décembre 2023.

3. Droit de participation

Sont admissibles à la participation les personnes majeures. Sont exclus de la participation les employés de Paulmann Licht et les autres entreprises et leurs membres prenant part au jeu.

Une seule participation au jeu-concours est possible par participant et par jour. Des inscriptions multiples par jour, notamment avec l'utilisation de plusieurs adresses e-mail, ainsi que d'autres mesures non conformes, entraîneront l'élimination immédiate du participant.

4. Déroulement du jeu-concours

Pour participer au tirage au sort, il suffit de répondre à la question de notre jeu-concours sur adventskalender.paulmann.com et d'indiquer votre adresse e-mail sur le formulaire du jeu-concours. Après envoi de ce formulaire, le participant reçoit un e-mail de la part de Paulmann Licht pour confirmer son inscription à la newsletter Paulmann gratuite. Dès confirmation, le participant reçoit régulièrement, à savoir 12 à 15 fois par an, des informations sur nos produits et offres promotionnelles exclusives. Vous pouvez vous désabonner de notre newsletter en cliquant sur le lien figurant à la fin de l'e-mail. La participation et les probabilités de gain sont indépendantes de l'inscription à la newsletter.

5. Gains

Chaque jour, un produit de l'assortiment Paulmann en cours est attribué par tirage au sort. Le prénom et l'initiale du nom du gagnant sont publiés quelques jours plus tard sur une liste. Paulmann Licht informe alors l'heureux élu de sa victoire et lui demande son adresse postale par e-mail. L'envoi des produits est gratuit. Aucun versement en espèce ni échange de gain n'est possible. Les gains sont strictement nominatifs.

6. Cessation anticipée du jeu-concours

La société Paulmann Licht se réserve le droit de mettre un terme au jeu-concours si elle ne peut pas respecter les conditions du concours pour des raisons techniques (par exemple, virus informatique, manipulation ou erreur du logiciel/matériel).

7. Responsabilité

Toute responsabilité de Paulmann Licht est exclue, sauf si le dommage résulte d'une négligence grave ou d'un acte intentionnel de la part de Paulmann Licht ou de l'un de ses partenaires ou en cas de violation d'une obligation contractuelle majeure (obligation cardinale). En cas de violation par négligence légère d'obligations cardinales, la responsabilité de Paulmann Licht est limitée aux dommages prévisibles et typiques propres au contrat. La responsabilité en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé ainsi qu'en cas de dissimulation frauduleuse de vices demeure applicable. Il en est de même pour la responsabilité au sens de la loi allemande en matière de garantie des produits.

8. Divers

La voie judiciaire est exclue.

Contact : Pour toute question, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse info@paulmann.de.